



05160 PONTIS

Tél / Fax :

04.92.44.26.94

mairiedepontis@wanadoo.fr

www.pontis.fr

www.pontis.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 10 AVRIL 2015 à 18H00

L'an deux mille quinze

et le 10 Avril à 18 H 00

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de PONTIS dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de **Georges GAMBAUDO**, le Président.

Étaient présents : Mesdames HUGUES Andrée. Messieurs FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian.

Était absent : /.

Étaient excusés: Madame BAZIRE Muriel qui a donné pouvoir à Georges GAMBAUDO, Madame SARRAZIN Mireille qui a donné pouvoir à Christian SARRAZIN,

Secrétaire de séance :

Séance ouverte à 18h00.

➤ Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du Conseil d'Administration du CCAS

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration du CCAS et des délibérations prises. Les Conseillers sont invités à signer ces dernières.

➤ Approbation du compte administratif 2014.

Délibération N° CCAS : 01/2015.

Sur proposition de Monsieur Christian SARRAZIN, membre du CCAS de la Commune de Pontis,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., A l'unanimité
(Le Président n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'année 2014 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES	9.909,83 €
➤ RECETTES	10.040,00 €
➤ Report 2013	+ 692,98 €

PAS DE SECTION D'INVESTISSEMENT

- **DIT** que le résultat cumulé 2014 d'un montant de **823,15 €** sera reporté sur le budget 2015 au compte 002 (Fonctionnement/Recette)

Voté à l'unanimité.

➤ *Approbation du compte de gestion 2014.*

Délibération N° CCAS : 02/2015.

Le Conseil d'administration du CCAS de Pontis,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2014 du budget du CCAS en conformité avec le compte administratif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

○ DEPENSES	9.909,83 €
○ RECETTES	10.040,00 €
○ Report 2013	+ 692,98 €

PAS DE SECTION D'INVESTISSEMENT

Voté à l'unanimité.

➤ *Affectation du résultat 2014.*

Délibération N° CCAS : 03/2015.

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par le Président,

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice considéré,

Fixe comme suit les résultats des différentes sections :

	Fonctionnement	Investissement
Report 2013	+ 692,83 €	0,00 €
Dépenses 2014	9.909,83 €	0,00 €
Recettes 2014	10.040,00 €	0,00 €
Résultat 2014	+ 130,17 €	0,00 €
Résultat cumulé	823,15 €	0,00 €

Statuant sur l'affectation du résultat global de Fonctionnement et d'Investissement,

- **DECIDE** par anticipation pour le Budget 2015 :

- de reporter le résultat de fonctionnement pour un montant de **823,15 €** au compte **002 (Recette/Fonctionnement).**

Voté à l'unanimité.

➤ *Vote du Budget 2015.*

Délibération N° CCAS : 04/2015.

Sur présentation du Président,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents :

➤ **APPROUVE** le budget du Centre Communal d'Action Sociale 2015 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses	2.503 ,00 €
- Recettes	2.503 ,00 €

➤ **DIT** que le budget a été voté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- qu'il n'y a pas de section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- La possibilité de supprimer le CCAS est évoquée. Il faut se renseigner sur les conséquences.

Séance levée à 18h25.

Le secrétaire de séance

Christian SARRAZIN